

INFORMATIONS ET CONVOCAATION AUX EPREUVES EPS BEP - Session 2018
--

1- Organisation de l'EPS:

- Chaque élève va pratiquer au cours de l'année scolaire, 4 Activités Physiques et Sportives et Artistiques (APSA) prises dans une liste nationale.
- Chaque élève sera évalué pour son BEP en Contrôle en Cours de Formation (CCF). Cela implique qu'à la fin du cycle les élèves sont convoqués pour une épreuve obligatoire qui constitue un **examen officiel final de BEP appelée: Epreuve certificative**. Le candidat sera évalué par son professeur d'EPS.
- En cas d'absence à une épreuve la note de zéro est attribuée au candidat à cette épreuve.
- Les 2 évaluations les plus favorables, dans 2 compétences différentes, seront retenues pour la note d'EPS du BEP.
- La note d'EPS du BEP (note d'examen) ne sera pas communiquée aux élèves avant le jour des résultats du BEP.

2- Inaptitudes:

- L'EPS est une **discipline obligatoire**. Tous les élèves sont considérés à priori **aptés** à l'EPS. Ceux qui invoquent une inaptitude doivent la justifier par **le certificat médical de l'Education Nationale** (téléchargeable sur le site du lycée : www.nd-grandchamp.fr)
- Si un élève n'a pu pratiquer une APSA au cours de l'année, à cause d'une inaptitude temporaire, il sera convoqué à la fin de l'année pour passer cette épreuve, **même s'il n'a suivi aucune séance dans l'activité pendant l'année scolaire**.
- Un candidat absent à une épreuve certificative pour raison médicale, doit fournir un certificat médical dans les plus brefs délais. Il sera alors convoqué à une épreuve de rattrapage.
- Un élève présentant une inaptitude partielle doit fournir des indications permettant à l'enseignant d'adapter la pratique de l'EPS aux possibilités de l'élève (anorexie, obésité, syndrome rotulien etc...). Ainsi il lui sera proposé des situations d'examen adaptées → **Fournir un certificat médical précisant le type d'effort, les types de mouvements contre-indiqués (certificat Education Nationale)**
- En cas d'inaptitude totale, le candidat sera déclaré « Dispensé d'EPS au BEP »

Pour tout problème particulier et personnel, voir directement les professeurs d'EPS.

CONVOCAATION AUX EPREUVES EPS - BEP - Session 2018

1 Pro COMMERCE	COMPETENCE N°2	COMPETENCE N°1	COMPETENCE N°4	COMPETENCE N°5
M. TERTRE	Mercredi 22/11/17: <u>Course d'Orientation</u>	Vendredi 24/11/17: <u>Natation</u>	Vendredi 16/02/18 : <u>Badminton</u>	Vendredi 25/05/18: <u>Course en Durée</u>

La note d'EPS de BEP correspondra aux 2 meilleurs notes obtenues dans l'année en CCF

Rattrapage : Le 02/05/18 et 04/05/18 – rattrapage natation le 01/12/17

1 Pro GA	COMPETENCE N°4	COMPETENCE N°1	COMPETENCE N°5	COMPETENCE N°4
Mme IEBEAU	Vendredi 24/11/17: <u>Tennis de table</u>	Vendredi 16/02/18: <u>Natation</u>	Mercredi 11/04/18: <u>Step</u>	Vendredi 13/04/18: <u>Basket</u>

La note d'EPS de BEP correspondra aux 2 meilleurs notes obtenues dans l'année en CCF - Le tennis de table et le basket faisant partie de la même compétences seule une de ces 2 notes pourra être retenue.

Rattrapage : le 01/06/18 – rattrapage natation le 07/05/18